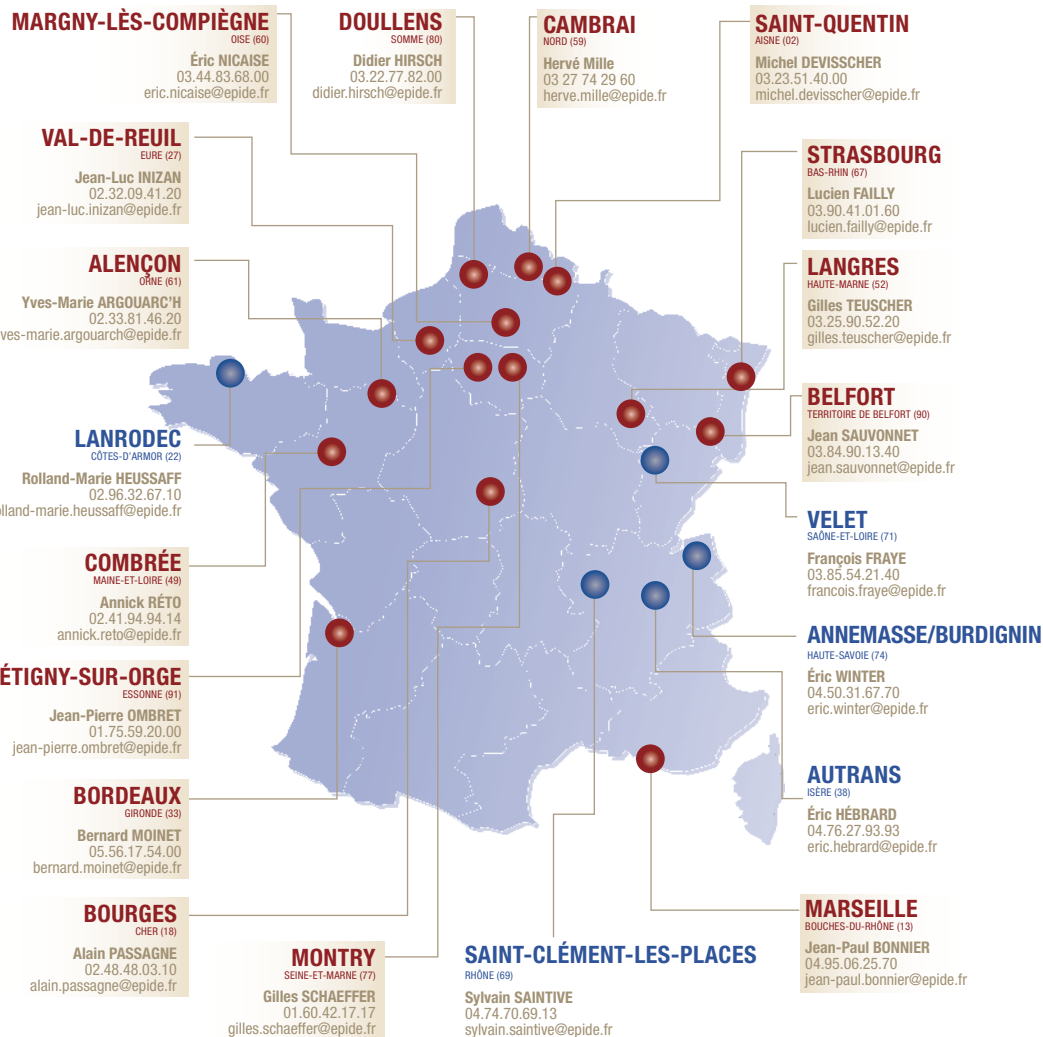


COMMENT VISITER LE CENTRE LE PLUS PROCHE DE VOTRE JURIDICTION ?

NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE CONTACT AUPRÈS DU DIRECTEUR DE CENTRE CONCERNÉ :



● CENTRES ACCUEILLANT DES VOLONTAIRES JUNIORS EN 2012

EPIDE - Édition janvier 2012 - © Eric BOUVIET - Design : STARTING BLOCK - Impression : RAS - Ne pas jeter sur la voie publique

Sortir de la spirale de l'échec ET RETROUVER DES PERSPECTIVES D'AVENIR PÉRENNES



UNE SOLUTION

POUR LES JEUNES MAJEURS
DE 18 À 25 ANS LES PLUS EN DIFFICULTÉ



80%

de ceux qui vont au bout
du parcours sont insérés
professionnellement
grâce aux partenariats
noués entre l'EPIDE et de
nombreuses entreprises.

Créé en août 2005, placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'Établissement Public d'Insertion de la Défense compte 20 centres en France accueillant des jeunes sans diplôme, la plupart du temps en échec scolaire et souvent en risque de marginalisation. Ces jeunes majeurs sont appelés **Volontaires pour l'Insertion (VI)**.

■ UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ QUI CONDUIT À L'EMPLOI

L'EPIDE propose aux jeunes, qui le rejoignent **volontairement**, un parcours de formation personnalisé, dispensé sous le régime de l'internat, qui les prépare et les rapproche de l'emploi.

■ UNE PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE QUI RESTAURE LA CONFIANCE ET L'ESTIME DE SOI ET MÈNE À L'AUTONOMIE

Des règles de vie collective à la fois exigeantes et sécurisantes alliées à un accompagnement

de proximité fondé sur la juste distance, l'écoute et la bienveillance permettent aux jeunes de se construire un projet d'avenir. Ils peuvent, dans cet environnement, se réconcilier avec eux-mêmes et avec la société et devenir autonomes par l'acquisition des compétences sociales et des connaissances générales et professionnelles nécessaires.

■ UN PROGRAMME GLOBAL INDIVIDUALISÉ QUI DÉVELOPPE POUR CHACUN UN PROJET PROFESSIONNEL ET MÈNE À L'EMPLOI

Une remise à niveau scolaire, un apprentissage de la bureautique et de la navigation sur Internet, une formation au code de la route et aux premiers secours, une préparation à l'examen du permis de conduire, une large place accordée au sport et à l'éducation physique, une préformation professionnelle organisée en concertation avec les employeurs, des activités socio-culturelles nombreuses sont les bases du programme dispensé.



UNE ALTERNATIVE PÉNALE

POUR LES MINEURS DÉLINQUANTS DE 16 À 18 ANS
(LOI N°2011-1940 DU 26 DÉCEMBRE 2011)



Les jeunes mineurs volontaires pour cette alternative peuvent suivre, sur prescription de justice, le même programme que les majeurs dans 15 centres EPIDE répartis dans toute la France en signant un « **Contrat de service en EPIDE** ». Insérés au sein des mêmes groupes de travail, ils auront le même rythme de vie, les mêmes libertés et les mêmes contraintes que leurs aînés. Ces jeunes mineurs sont **Volontaires Juniors (VJ)**.

■ DES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES LIÉES À LEUR SITUATION DE MINEURS ET D'ADOLESCENTS

Des actions pédagogiques spécifiques sont menées pour aider ces jeunes à se construire un autre projet de vie et pour lutter contre la récidive :

- Un soutien psychologique hebdomadaire ;
- Un travail important sur l'orientation professionnelle de chacun ;
- Un projet professionnel tourné vers la reprise de la formation ou un contrat de travail en alternance.

■ UN PARTENARIAT TRÈS ÉTROIT AVEC LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Les jeunes restent sous la responsabilité de la PJJ tout au long de leur parcours.

Un référent de la PJJ et un référent de l'EPIDE travaillent en étroite collaboration en respectant un protocole d'accord signé entre les deux organismes. Le juge est tenu informé en permanence des événements marquants de la vie du jeune durant son séjour à l'EPIDE.